



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Sous-préfecture de Cherbourg
2^{ème} bureau
Bureau des actions interministérielles
et de l'urbanisme

Cherbourg-en-Cotentin, le **28 JUIL. 2017**

Réf. : 2017-243
Dossier suivi par : Maud BAZIARD
02 33 87 81 87
maud.baziard@manche.gouv.fr

**Compte rendu de la réunion de la commission de suivi de l'installation de stockage
de déchets non dangereux (ISDND) d'Éroudeville, Écausseville et le Ham**
le 21 juin 2017 sur le site

Le mercredi 21 juin 2017 à 14 heures 30, s'est réunie la commission de suivi de site de l'ISDND d'Éroudeville, Écausseville et le Ham sous la présidence de M. Michel MARQUER, Sous-préfet de Cherbourg.

Étaient présents :

| | |
|---------------------------|---|
| M. Édouard MABIRE | Vice-président de la Communauté d'agglomération du Cotentin, |
| Mme Christèle CASTELEIN, | Conseillère départementale, |
| M. Guy BUTTET, | Maire du Ham, |
| M. André GROULT, | Maire d'Écausseville, |
| Mme Jocelyne LEVAVASSEUR, | Membre du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin, |
| M. Emmanuel FLAHAUT, | Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), unité départementale de la Manche, |
| M. Gilles LANGLOIS, | Direction départementale des territoires et de la mer, délégation territoriale nord, |
| Adjudante Charline MARIE, | Brigade de gendarmerie de Montebourg, |
| M. Carl CERQUEIRA, | Directeur du secteur Bocage normand, |
| M. Pascal HAGUES, | Référent ICPE chez VEOLIA, |
| M. Julien PORTAIS, | Directeur d'unité opérationnelle à la société de propreté et d'environnement de Normandie (SPEN), |
| M. Laurent BUCHENAUD, | Responsable d'exploitation à la SPEN, |
| M. Jean-Marc JOLY, | Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE), |

| | |
|---------------------------|---|
| M. Christopher TRAVES, | Ensemble Contre le Projet d'Enfouissement d'Éroudeville (ECPEE), |
| M. Jean-Claude GUILLEMET, | Association pour la mise en Valeur des Rivières et les Initiatives Locales (AVRIL), |
| Mme Anne-Marie DUCHEMIN, | Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (CREPAN), |
| M. Erwan NIVET, | Responsable d'exploitation à la SPEN, |
| M. Johanny TRAVERS, | Représentant du personnel SPEN, |
| Mme Maud BAZIARD, | Sous-préfecture de Cherbourg. |

Était excusé :

| | |
|----------------------|--|
| M. François LEBOYER, | Direction départementale de la protection des populations, |
| Mme Sylvie ALLIX, | Agence régionale de Santé de Normandie. |

M. le Sous-préfet ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour, puis demande aux membres de la commission de se prononcer, dans un premier temps, sur le compte-rendu de la réunion du 24 juin 2015, modalité qui avait été omise lors de la réunion du 14 septembre 2016.

Le compte-rendu de la réunion du 24 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Puis, les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 14 septembre 2016.

Le compte-rendu de la réunion du 14 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

M. le Sous-préfet invite ensuite MM PORTAIS et BUCHENAUD à exposer le rapport d'activité de l'année 2016.

Mme LEVAVASSEUR indique que le suppléant représentant le syndicat mixte du parc national des Marais du Cotentin et du Bessin a changé : Mme Françoise LEROSSIGNOL a remplacé M. Thomas VASCHE.

A – Rapport d'activité et environnemental de l'année 2016

1 - Travaux – vie du site, travaux d'amélioration, travaux à venir

M. PORTAIS énumère les différents travaux effectués en 2016 : terrassement, mise en place de BSP (Barrière de sécurité passive), BSA (Barrière de sécurité active) et le matériau drainant des casiers 10 et 11. Le casier 10 a été réceptionné par la DREAL, et sur le casier n°9, réalisation de puits de forage et couvertures.

Parmi ces travaux, l'exemple du casier n°9 qui a été ouvert en juin 2016 : l'étanchéité est confirmée, l'absence de pollution de la barrière naturelle est remarquée.

Des travaux d'amélioration ont été menés en partie nord du site (Réalisation de l'assainissement profond, de la piste périphérique Nord et de l'accès, changement de l'analyseur biogaz et installation de filets anti-envols).

M. BUCHENAUD prend la parole et présente ces travaux d'amélioration réalisés sur les casiers 10 et 11 : une série de photos explicatives est présentée.

M. BUCHENAUD explique que tous les casiers sont réalisés de la même manière : une couche de géomembrane, une couche de géotextile et 50 cm de matériaux drainants (les graviers). La procédure et la conformité de la mise en œuvre doivent être respectées.

Chaque phase est contrôlée par la société SOCOTEC qui est experte en la matière, puis les résultats sont envoyés à l'inspection des installations classées.

Sur demande de M. JOLY, M. BUCHENAUD indique que la contenance d'un casier est d'environ 150 000 tonnes.

Parmi les travaux à venir, le forage de deux puits est prévu à la fin du mois de juin 2017. Attention, des odeurs peuvent survenir à la suite de ces forages.

M. BUTTET, maire du Ham, demande si c'est la raison pour laquelle des odeurs étaient persistantes au printemps, ce à quoi M. BUCHENAUD répond qu'effectivement, il y a eu quatre forages à cette période.

2 – Récapitulatifs engagements financiers principaux

M. PORTAIS profite de cet échange pour présenter les moyens mis en place pour diminuer les possibles désagréments rencontrés aux abords du site.

Tout d'abord, 528 000 € ont été engagés en 2016 pour l'achat d'une station de traitement à charbon actif dans le but d'épurer le gaz capté et ce afin d'améliorer l'impact olfactif.

412 000 € ont été engagés pour l'entretien du process de valorisation du biogaz afin d'assurer la dépression et le captage du biogaz et ainsi éviter les odeurs.

Enfin, 2023 heures d'intérim ont été mises en place de septembre 2016 à mai 2017 pour le ramassage des envols des déchets, soit plus d'un équivalent temps plein.

Par exemple, les 12 janvier et 3 février derniers, quatre intérimaires ont été mis en renfort du personnel de la SPEN afin de limiter l'impact de forts coups de vents ces jours-là.

Un travail maximum est fait : si les riverains retrouvent malgré tout des papiers ou des plastiques, ils ne doivent pas hésiter à appeler la SPEN et informer de la date et l'heure afin de trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

Mme CASTELEIN remarque qu'une communication à destination de la population serait utile et permettrait une meilleure compréhension du travail d'amélioration effectué au sein du site.

M. CERQUEIRA propose de mettre en place des journées porte ouverte.

M. BUTTET et Mme CASTELEIN l'informent que ceci a déjà été mis en place mais que les gens ne se déplacent pas. Un tract explicatif du travail effectué et des mesures mises en place serait le plus approprié, il pourrait être distribué dans les boîtes aux lettres des riverains ou envoyé par courrier de façon plus large afin d'informer la population.

M. GROULT, en sa qualité de riverain, remarque que l'on retrouve toujours des papiers ou des plastiques dans les haies, mais tient à préciser qu'en 12 ans d'activité et après 10 ans d'ignorance de la part de l'exploitant, une très nette amélioration est à souligner depuis deux ans. Quelques odeurs persistent malgré tout de temps en temps.

M. le Sous-préfet remarque que la communication sur les méthodes de traitement de la SPEN doit aussi se faire via la commission de suivi et pas seulement par l'exploitant lui-même.

M. PORTAIS confirme les propos de M. le Sous-préfet : il est nécessaire d'informer les riverains, mais aussi toute personne intéressée, de ce qu'est un centre de stockage (géomembrane, couches actives / passives, etc), ainsi que son fonctionnement.

M. TRAVES explique qu'un journal de deux pages était sorti il y a une dizaine d'années pour information, or un seul numéro est sorti.

M. MABIRE souligne que l'activité du site évolue, mais M. JOLY déplore qu'il y ait toujours du verre. En outre, pour revenir sur les nuisances olfactives, il indique que la population vient se plaindre et se renseigner en mairie. Il demande donc que les élus soient informés en amont des dates de prévision des forages afin de pouvoir répondre aux interrogations légitimes.

M. CERQUEIRA confirme que le phasage des travaux sera désormais transmis aux mairies.

Selon M. JOLY, les périodes les plus critiques sont ces périodes de forage, ainsi que les périodes de fort vent.

M. FLAHAUT remarque qu'effectivement les conditions météo sont à prendre en compte, surtout le vendredi soir pour la durée du week-end. En revanche, il souligne que la DREAL n'a pas reçu de plaintes d'envols de déchets de la part de riverains dernièrement.

3 – Sécurisation du site

M. PORTAIS explique que des moyens de surveillance et de gardiennage ont été mis en place afin de prévenir des actes de malveillance et de réagir en cas d'incendie, ou d'assurer la sécurité de l'installation en dehors des heures d'ouverture.

Le plan ETARE a également été mis à jour en début d'année en relation avec le SDIS (*Service Départemental d'Incendie et de Secours*).

M. TRAVES demande si ceci a un lien avec l'incendie de l'an dernier, ce à quoi M. PORTAIS répond que cela a certainement pu jouer, mais pas seulement.

M. le Sous-préfet demande s'il existait un dysfonctionnement : M. JOLY explique que les pompiers ne faisaient jamais d'exercice, et que c'est une bonne chose que les pompiers de Montebourg s'impliquent ainsi.

M. CERQUEIRA indique que des experts suivent le site, mais M. NAVET répond que les mises à jour n'étaient pas suivies.

MM JOLY et TRAVES déplorent que les riverains ne soient pas informés des résultats des analyses des fumées effectuées par les pompiers. Ces résultats indiquent seulement qu'il n'y a pas de produit toxique dans l'air mais sans plus de précision.

M. CERQUEIRA a pu constater que les incendies de fin d'été provenaient essentiellement de fusées de détresse de bateaux déposées parmi les ordures ménagères, ce qui représente un danger pour les collecteurs, mais aussi pour les riverains.

Mme DUCHEMIN remarque qu'un communiqué devrait être adressé aux plaisanciers.

M. le Sous-préfet indique que les plaisanciers ont déjà pour consigne de redonner les fusées aux revendeurs ou dans les déchetteries qui les acceptent.

4 – Lutte contre les nuisibles

Des goélands et des cigognes viennent s'approvisionner dans les déchets du site.

L'effarouchement des goélands est toujours en place : un fauconnier vient régulièrement sur le site.

M. le Sous-préfet souligne que le problème avec les goélands est qu'ils transportent les déchets ailleurs.

5 – Valorisation des espaces naturels

Le GONm (*Groupe Ornithologique Normand*) intervient sur le site afin de répertorier les espèces en zone humide, comme le héron par exemple. Une bonne intégration de ces experts permet l'étude des différentes espèces.

6 – Communication

M. PORTAIS indique que le plus gros de la communication se fait par le biais des écoles. Une dizaine d'établissements du Nord Cotentin sont venus visiter le site de la SPEN depuis septembre 2016.

MM JOLY et MABIRE s'accordent à dire qu'il faut faire prendre conscience aux gens, et ici aux enfants, de l'importance du tri étant donné la quantité de déchets qui pourraient être valorisés et qui se retrouvent dans l'installation de stockage.

7 – Projets

Un projet de déconstruction des navires de plaisance est à l'étude : il consiste à désassembler les navires, récupérer la fibre de verre et la valoriser via une filiale de Véolia.

B – Questions diverses

M. DUCHEMIN revient sur la page 18 du rapport d'activités transmis en amont de la réunion et demande pendant combien de temps l'exploitation est prévue de traiter les déchets et combien de temps on doit compter pour combler les deux casiers encore vides.

M. PORTAIS indique que selon l'arrêté préfectoral pris lors de l'ouverture du site, il est prévu jusqu'à 130 000 tonnes de déchets et une fin d'exploitation en 2030. Il précise que la durée d'exploitation d'un casier est d'environ un an.

M. TRAVES précise que l'exploitation du centre de traitement de déchets est autorisée pour une durée de 25 ans, auxquels il faut ajouter un suivi de post-exploitation de 20 ans.

M. DUCHEMIN demande ensuite ce qu'il adviendrait du site en cas de défaillance de l'exploitant.

M. FLAHAUT précise que l'exploitant doit disposer de garanties financières en cas de besoin de lever de fonds nécessaires à la remise en état du site et au suivi post-exploitation.

M. PORTAIS précise que VEOLIA possède une assise financière solide, le suivi est donc prévu et obligatoire pour le groupe.

M. MABIRE remarque ensuite qu'il est indiqué dans le rapport d'activité que 40 % des déchets ne proviennent pas de la Manche mais des départements limitrophes.

M. PORTAIS l'informe qu'il s'agit de DIB (*déchets industriels banals*) et qu'il est régulièrement constaté que certains matériaux pourraient être revalorisés. Une procédure est mise en place si des abus sont constatés permettant d'alerter les professionnels sur l'obligation de tri du déchet à la source.

Il précise que beaucoup de tonnes de DIB sont reçus du Cotentin.

M. MABIRE souligne qu'il manque également les données concernant les encombrants du syndicat mixte. Ce à quoi M. PORTAIS répond que ces données doivent effectivement être remises à jour.

Mme CASTELEIN remarque ensuite, en page 3 du rapport d'activité, que le refus des tris est important au mois de mars.

M. PORTAIS indique qu'il doit étudier ces données afin de lui permettre de donner une réponse à ce constat.

M. TRAVES observe ensuite beaucoup d'encombrants au mois de mai, ainsi qu'au mois d'août : il semblerait que cela corresponde à la période d'occupation des résidences secondaires.

Il est également souligné dans le rapport d'activité 35 à 40 % d'erreurs dans ces encombrants. La SPEN en fait la remarque aux clients qui ne respectent pas les différentes bennes de façon récurrente.

M. PORTAIS souligne que le résiduel de la filière de valorisation doit être mis en enfouissement.

M. JOLY demande si le groupe VEOLIA a la possibilité de ré-extraire ces déchets.

M. CERQUEIRA répond qu'il serait utopique de parler de CSR (*Combustibles solides de récupération*). M. PORTAIS souligne qu'il faudrait alors faire face à un nouveau problème d'odeurs.

M. TRAVES met en évidence le problème du polystyrène également qui doit pouvoir être recyclé ou être remplacé par du carton comme c'est le cas dans d'autres pays.

M. MABIRE va en ce sens également : l'emballage carton est simple à recycler, mais est onéreux au transport.

M. le Sous-préfet remarque que c'est l'amont du problème qui serait à résoudre.

M. FLAHAUT revient sur la carte hydrogéologique du rapport d'activité : la qualité de l'eau ne semble pas satisfaisante, en particulier au vue des données du piézomètre n°4. Celui-ci devra donc être vérifié, le sens d'écoulement de la nappe également. Une nouvelle carte hydrogéologique sera nécessaire, en fonction de ses indications, il sera peut-être nécessaire de proposer une nouvelle implantation de piézomètre de façon à s'assurer de la pertinence des résultats amont/aval. En effet, le piézomètre n°4 semble trop proche du site, la zone argileuse peut expliquer un taux d'aluminium important mais il est étonnant de ne pas retrouver ces résultat en aval.

Concernant l'état jugé médiocre du cours d'eau en limite de propriété, un point de contrôle plus en amont permettrait de s'assurer que le mauvais état n'est pas imputable à la SPEN. Les résultats devront être transmis à la DDTM pour information et recherche éventuelle de la raison de cet état, en amont du site.

Puis, M. MABIRE s'interroge sur la fonctionnement du bioréacteur. MM PORTAIS et

BUCHENAUD indiquent que les moteurs sont en fonctionnement dès que la quantité de gaz est suffisante. En revanche, le système ne peut pas alimenter le site en direct, et l'électricité produite est réinjectée dans le réseau. Pour information, il est produit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 12 000 habitants.

M. JOLY souhaite revenir sur les faits marquants du rapport d'activité, et plus particulièrement sur le déclenchement du portique de radioactivité.

M. FLAHAUT répond que dans ce cas, il existe une procédure spécifique d'intervention.

M. PORTAIS précise que, après les procédures locales et en cas de nouveau déclenchement, une équipe spécialisée vient rechercher le déchet, la source est alors isolée. Il s'agit le plus souvent d'une couche contaminée, elle est alors stockée entre 1 et 3 mois.

Après ce laps de temps, si le nouveau contrôle ne signale plus rien, elle est alors enfouie, sinon elle est renvoyée au centre de traitement spécialisé.

Dès lors que le portique de détection se déclenche, les autorités sont prévenues.

M. le Maire du Ham suggère ensuite de prévoir un brumisateur lors du broyage du bois, car il a reçu des plaintes des riverains.

M. NIVET indique que cette activité ne se fait qu'en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie.

M. CERQUEIRA s'interroge sur la pérennité de cette branche d'activité.

Sur demande de M. le Maire du Ham, M. CERQUEIRA confirme que des déchets d'amiante sont toujours stockés sur le site. M. PORTAIS précise que ce sont des matériaux non dangereux. Le suivi post-exploitation pour les casiers mono-déchets d'amiante est de 10 ans.

M. TRAVES demande si l'enveloppe qui recouvre ces déchets est bien imperméable. M. HAGUE lui répond qu'il n'y a aucun danger : seules les fibres présentes dans l'air présentent un danger, ce qui n'est pas le cas dans l'eau.

Enfin, Mme DUCHEMIN tient à souligner qu'en 15 ans d'expérience en tant que membre de la commission de suivi, elle a constaté une grande amélioration dans le travail de l'exploitant.

M. le Sous-préfet conclut en souhaitant maintenant une prise de conscience collective.

Pour conclure, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-préfet remercie chacun de sa participation et clôt la séance à 16 heures 15.

Le Sous-préfet


Michel MARQUER